Chronique locale & départementale

es industriels appelés à Versailles par M. le ministre du commerce pour rechercher les primes de sortie équivalentes aux droits dont pourraient être frappées les matières premières, ont-ils songé à réprouver en elle-même la mesure par laquelle le gouvernement grèverait les matières textiles? Telle est la question que plusieurs personnes se po-sent, paraît-il. Il est à peine concevable qu'elles aient besoin d'être éclairées qu'enes aient desoin d'être éclairées là-dessus. Fout industriel, tout commer-cant, si inexpérimenté qu'il puisse être, comprend, sans grand effort d'intelli-gence, qu'un droit de consommation ne

peut qu'être nuisible à ses intérêts.
Aussi, mardi matin, dès la première séance, les industriels de Tourcoing,
Paris, Elbœuf, Reims, Roubaix, etc., se

Vendredi, dans une seconde séance, les industriels de Roubaix, réunis sous la présidence de M. le ministre du commerce, n'ont pas perdu l'occasion de se prononcer de nouveau dans le mème sens, et ils se sont empressés d'indiquer une foule d'autres impôts qui pourraient tout aussi bien remplir le Trésor, sans gréver l'industrie.

Et, enfin, dimanche, après la réunion qui a eu lieu entre les membres de la Chambre consultative et les délégués de la Chambre syndicale, M. le président de la Chambre consultative écrivait à

« La Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix et une déléga-tion de six membres de la Chambre syndicale donnent leur adhésion aux bases du ritavall ci dessus, mais ainsi que nous vous l'avons dit plusieurs fois déjà, elles re-garderaient comme vraiment préjudiciable aux interets du commerce et de l'indus trie la mesure qui frapperait d'un droit de conso umation les matières textiles, quoique la restitution en soit promise à la sortie. Elles font remarquer à M. le ministe qu'on pourrait autrement remédier à la situation financière. Les boissons, les charges, les actions, les motssons, les charges, les actions, le tabac, la révision de la loi sur les patentes, l'impôt sur le revenif, etc. Sont tout autant de sources aiqui peuvent alimenter le trésor.

Ce n'est donc pas une fois, mais à différentes reprises, que les Industriels de Roubaix ont adressé leurs pressantes représentations à M. le ministre du Commerce. Qu'on ne perde pas de vue,d'ail-leurs, qu'ils n'ont pas été appelés dans le Conseils du gouvernement pour voter pour ou contre la mesure qui pourrait ette prise, mais simplement pour étu-dier le moyen de rendre à la sortie la quotité du droit qui pourrait être perçu à l'entrée sur les matières premières, milgrénos réclamations réitérées.

Communiqué par la Chambre Consultative.

Nous recevons, au sujet de la questien qui préoccupe si vivement nos in-dustries, deux lettres que nous publions en laissant à leurs auteurs l'entière res-ponsabilité des opinions qu'ils soutien-nent :

Monsieur le Rédacteur,

Le rapport de la Chambre Consultative sur l'entrevue à Versailles du ministre de l'Agraviture et du Commerce avec les délégués des diverses contrées manufacturière, donne au public intéressé des explications et des renseignements qui calmeront les inquiétues de l'industrie.

de Penseinements qui caimeront les inquie-tues de l'industrie.

Il est acquis aujourd'hui, qu'aucune mesure de douane ou d'impôt touchant le travail national ne sera prise sans enquête préala-ble et sans discussion approfondie. Gela étant, l'Industrie, cette source du travail, sera considérée comme une mère nourricière qu'il faut respecter en l'aidant et en la fortifiant, et non en la chargeant d'impôts et d'entra-

La discussion libre et publique qui s'établira à son sujet ne nous fera pas plus retourner

ANNONCES

Etude de M. DUTHOIT, notaire à

Roubaix, rue du Pays

DOUBATX

26 ares 58 centiares

à la prohibition qu'au système suranné compliqué des droitssur les matières premières, compensés par les primes d'exportation sur les tissus. Nous ne verrons pas davantage des traités de commerce signés pour dix ans, quelles que soient les suites d'une première année d'expérience.

Ces errements d'un temps passé seront remplacés par des lois sagement protectrices à l'intérieur, et par des tarifs avec l'étranger, étt diés calculés et pouvant se modifier suivant les progrès de l'industrie et les besoins du Temps qui veut que l'homme compte avec lui

avec lui.

Le rapport de la Chambre Consultative, approuvé à l'unanimité en séance avec la Commission de la Chambre Syndicale, nous a causé une double satisfaction. Il rompt avec le passé et sa routine et il éclaire l'avenir par la déclaration que rien ne sera fait contre l'Industrie et le Commerce sans libre et entière discussion.

entière discussion.
Il est donc aujourd'hui du devoir de tout citoyen d'apporter sa part de lumière, si pe-tite qu'elle soit, à l'immense travail de réor-ganisation que nécessite le désastre mouï de notre politique et de nos finances. L'ordre, en rétablissant le travail, ramène

L'ordre, en rétablissant le travail, ramene la vie avec toutes ses forces de production et de consommation. L'industrie, c'est le travail. Si vous lui imposez des charges trop lourdes, vous arrêtez la source et vous supprimez la bienfaisante rivière que cette source serait devenue si vous aviez aidé à son développement. Cette vérité se démontre d'elle-même. tre d'elle-même.

Est-ce à dire que l'industrie, à des épo-ques où l'État duit chercher des ressources partout pour suffire à ses dettes, puisse échapper aux charges qui sont communes?

Mon, certainement!

L'industrie doit avoir ses impôts, le commerce les siens; mais ce n'est pas plus à ces deux branches de l'activité humaine qu'à l'agriculture que l'État doit demander le contributions dont il a besoin: c'est à l'impôt sur le revenu ou sur la fortune, comme en Angleterre ou comme en Suisse, qu'il doit, suivant nous, s'adresser. C'est quand le travail est devenu fortune, qu'il est sage de l'imposer.

Nous savons bien le sentiment de crainte

qui nait au premier aspect de cette terrible question de la fortune et de la propriété, que l'impôt anglais ou suisse semble altérer dans son principe. Nous savons, qu'en France surtout, il faut se garder de toucher à ces bases de la société, d'autant plus respectables qu'elles reviennent des protes series. bles qu'elles proviennent, dans notres société démocratique, du travail et de l'épargne. Mais ce que nous savons aussi, c'est que la fortune, la prooriété se font respecter en raison de leur concours à l'État, à la chose commune, et nous croyons que l'impôt sur le revenue et la fortune concerne al la fortune concerne public sur le revenue et la fortune concerne public sur

commune, et nous croyons que l'impôt sur le revenu et la fortune consacre plutôt qu'il n'altère le principe de la propriété.

Mais l'application, dira-t-on, est aussi dificile pour l'Etat que pénible pour l'individu. Errear, répondons-nous, voyez l'Angleterre où l'income taxe fonctionne sans réclamations autres que celles qui naissent de tous les impôts. Voyez la Suisse, Genève, où l'impôt sur la fortune se prélève sans que le jury de taxation ait à statuer une fois par an Que fait en réalité à l'homme qui a cinquante mille francs de fortune de payer comme en Suisse, Genève, 100 fr.par an, à celui qui en a cent mille de payer 200 fr.; au millionnaire d'acquitter deux mille francs et au riche et grand propriétaire de dix millions de verser 20,000 fr. par an dans la caisse de l'Etat ? Chacun en sera-t-il appauvri? Tout citoyen n'aura-t-il pas apporté sa vri? Tout citoyen n'aura-t-il pas apporté sa part proportionnelle? L'Etat n'aura-t-il pas trouvé une véritable mer intérieure, crée des apports de tous et de chacun et où il pourra recueillir les éléments de notre libération et de l'avenir de nos finances?

Dans tous les cas, nous croyons la mesure équitable et d'une application facile, et,dans la situation actuelle, quand il faut trouver les ressources nécessaires pour payer l'impôt de guerre et pour suffire aux exigences de notre dette publique si rapid-ment et si gravement accrue, nous croyons nécessaire l'impôt sur le revenu ou la fortune. — Cet inpôt peut n'être que provisoirement appliqué dans une large proportion et revenir à un taux régusarge proportion et revenir à un taux régu-tier de moins en moins onéreux par les ré-ductions d'une sage économie dans nos fi-nances. Mais, à l'heure actuelle, nous le ré-pétons, il est la seule grande ressource qui puisse suffire à la gravité de la situation

Loin de nous la prétention de croire à la solution du problème dont nous parlons,par la seule application de l'impôt sur le, revenu

ou sur la fortune. Du reste. ou sur la fortune. Du reste, nous ne savons auquel des deux il est préférable de recou-

rir.

Il y a là une vaste étude à faire et notre It y a ta une vaste cuute a taire et nore intelligence n'y suffit pas; nous avons voulu remplir un devoir en apportant une opinion éclairée par le désir d'être utile et l'amour sincère du bien public; et si nous sommes ainsi compris, nous serons heureux d'avoir satisfait à la conscience. Un abonné

Roubaix 24 mai 1871.

Monsieur le Rédacteur,

Depuis quelque temps, j'entends parler de l'intention qu'aurait le gouvernement d'im-

poser toutes les matières premières d'un droit d'entrée en France.

Si je m'en rapporte à l'expérience acquise depuis quelques années, je crois être dans le vrai en disant que ce serait une faute, une grande faute, d'en revenir au système protecteur. L'invegue comma pause. lème protecteur. J'invoque comme preuve à l'appui, la prospérité commerciale de la ville de Roubaix don: la fortune a plus que doublé pendant ces dix dernières années.

Je ne m'occuperai pas ici de tous les genres de matières premières qu'il faudait, d'ailleurs, conparite parfeit qu'il faudait,

d'ailleurs, connaître parfaitement pour pou-voir fixer la nouvelle taxation, je ne parlerai que des laines

rai que des laines.

> Pour bien traiter la question, — question de vieou de mort pour notre industrie,

— il faudrait établir;

« 1°. La quantité de matières premières

« 1°. La quantité de matières premières (laines) qui entrent annuellement en France. > L'importance réelle de l'exportation des tissus lainages. > Il est à remarquer que le gouvernement, en taxant la matière à l'entrée devra aussi

accorder une prime de sortie.

» N'arrivera-t-il pas que cette prime de sortie balancera et au delà la somme reçue pour les droits d'entrée?

» Et en supposant qu'il restât une balance en faveur des droits d'entrée, cette balance compenserait-elle aux yeux du gouvernement la perturbation que l'on va jeter dans l'in-

» J'ai la conviction que si ces droits ne ruinent pas l'industrie et n'empêchent pas ruinent pas l'industrie et n'empéchent pas nos relations avec les pays de consommation, la balance au lieu d'ètre un profit pour l'état donnera une perte sèche, car il faut reconnaître qu'au train dont marche l'ex-

portation, nous arriverons en quelques années à produire dix fois plus pour l'extérieur que pour l'intérieur.

Si au contraire, par suite du nouvel impôt, les fabricants voyaient diminuer rapidement les relations établies avec tant de peines que deviendront toutes les usines qui penier que devenuront toutes les usines qui princurent le pain quotidien à des milliers le braves ouvriers? • Il est, selon moi, nécessaire qu'on réfié-

Il est, selon moi, nécessaire qu'on renchisse sérieusement avant d'en revenir au système protecteur qui nous a tenus si long-temps dans l'ornère; il est temps, enfin, que nous ne nous laissions plus conduire comme des moutons de Panarge par une infime mi-

norité.

> Voici une autre face de la question des roits. D'après les traités passés avec les nations étrangères, nous pouvons élever les droits de tangères, nous pouvons élever les sur l'entrée des matières premières, ce qui n'empêche nullement l'entrée en France des n'empêche nullement l'entrée en France des tissus étrangers. Mais croit-on que toutes les taxes nouvelles ne feraient pas dire aux étrangers qui viennent sur nos marchés pour enlever nos produits: « Inutile d'aller en Franc, car en raison des droits qui écrasent les industriels de ce pays, ils ne peuvent établir leurs articles aux mêmes prix que les Anglais, les Allemands, etc.

> Cette réflexion, qui se fait journellement, se fera à plus forte raison quand, malgré un redoublement des droit, nous consommerons encore des tissus étrangers.

> N'y a t-il pas lieu aussi de faire remarquer au gouvernement que la perception des

quer au gouvernement que la perception des nouve le: tixes conduita nécessairement à une augmentation du personnel des doulanes? Delà, par conséquent, des frais considéra-

> En résumé, je crois qu'en examinant le pour et le contre de cette question, les personnes qui n'ont pas de parti pris, demanderont le statu quo.
> Il ne faut pas oublier que MM. Thiers

Il ne faut pas oublier que MM. Thiers et Pouyer-Quertier sont protectionnistes quand même. S'ils voulaient cependant en-voyer sur place leurs délégués, ceux-ci pour-raient savoir facilement ce que pensent nos fabricants des droits nouveaux qu'on veut imposer. Il est certain aussi que ces délé-

gués pourraient s'assurer que la plupart des fabricants sont devenus libre-échangiates de protectionnistes enragés qu'ils étaient aupa-

protectionnistes enragés qu'ils étaient auparavant.

Maintenant, M. le Rédacteur, permettezmoi d'exprimer à mes concitoyens l'étonnement que j'ai éprouvé en apprenant le départ des trois délégués pour Versailles, délégués choisis par les Chambres Consultative et Syndicale. En raison même de la gravité des circonstances, ces Messieurs de la Chambre Consultative et de la Chambre Syndicale auraient du donner leur démission et provoquer des élections nouvellés, car les temps sont bien changés et ils ne représentent plus aujourd'hui l'opinion des centres industriels.

En effet, la crise que nous traversons a du modifier bien des opinions depuis que l'exportation est venue en aide à notre commerce pendant la guerre, depuis que nos armerce pendant la guerre, depuis que nos armerces pendant la guerre de la chambre supplication des consultatives de la Chambre supplier des la Chambre

merce pendant la guerre, depuis que nos ar-ticles ont trouvé le chemin de l'Amérique, de

ticles ont trouvé le chemin de l'Amérique, de l'Australle, des Indes et du Japon.

Il faut nécessairement que le gouvernement soit renseigné; il faut qu'il connaisse nos dispositions quant à la protection que l'on veut ressusciter au profit de quelquesuns et des industriels étrangers.

Pour se procurer l'argent nécessaire afin d'effectuer le paiement de l'indemnité de gnerre, il faut crèr un impôt plus productif

guerre, il faut créer un impôt plus productif que celui qu'on veut établir sur les matièceini qu'on veut cianni sur les materes... L'Angleterre fait payer par tous les citoyens l'impôt de l'*Incometaxe*. — Qu'on établisse en France un impôt semblable sur tous ceux qui possèdent et l'on obtiendra rapidement les cinq milliards que nous sommes condamnés à payer à notre implacable HENRI WATTINNE.

Dernières nouvelles

Dépêches télégraphiques

Service particulier du Journal de Roubaix.

Paris, 24 mai, 10 h. soir. Un incendie épouvantable parcourt les grands centres de Paris.

Les batteries versaillaises tirent fu-rieusement, tous les quartiers résistant

Les télescopes des forts ont démontré le fait terrible que beaucoup de morts et de blessés restent étendus dans les rues, sans secours.

Versailles, jeudi 25 mai, 10 heures matin.

Nous avons pris l'Hôtel-de-Ville, cette nuit!

Nos troupes ont occupé le fort de

Montrouge.

Les opérations militaires sont activement et énergiquement poursuivies par les trois corps qui opèrent dans Paris.

On a l'espoir que nous serons maîtres de tout Paris dans la soirée.

L'armée est admirable d'énergie: elle L'armée est admirable d'energie; elle a essuyé très peu de pertes. On assure que le général Vinoy est nommé gouverneur de Paris. Les journaux de Versailles disent que

Delescluze, Cluseret, Plat et Ranvier' sont faits prisonniers, nous n'en avons pas encore la confirmation officielle.

Les dégats à Paris, dans les divers quartiers, sont considérables. Beaucoup de maisons sont sérieusement endom magées ou brûlées.

On n'espère guère sauver la colon-nade du Louvre.

Les pompiers de province sont man-dés lélégraphiquement de tous côtés de

Nous avons fait jusque maintenant, 12,000 prisonniers; on atteindra le chiffre de 20,000.

Il y a beaucoup d'insurgés tués.

Lille, 25 mai, 4 heures. Une dépèche du ministre de l'Intérieur, datée de Versailles jeudi 11 heures, 10 courant, affichée à Lille, dit:

L'Insurrection est vaincue. Elle ne tient plus que dans ses derniers retranchements où elle est cernée

La population acclame l'armée qui la

délivre des oppresseurs et des

deivre des oppresseurs
liaires.

Le Louvre et la Banque sont sauvés
ainsi que la hibliothéque nationale qui
était menacée par les flammes des Tuileries. — Les pompiers, accourus des
départements voisins, nous donnent in

Bruxelles, 24 mai, soir. Le bruit court que Félix Pyat et Paschal Grousset les chef de l'insurrection de Paris, sont arrivés à Bruxelle

La Correspondance provinciale lan-nonce que vers la fin de juin ou au com-menrement de juillet, le roi ira à Ems. Il est probable qu'après le 20 juin, le Czar pessera quelques jours à la cour de Regelio

Commerce

(Dépèche de MM. Kablé et C'e)
Vente, 6,000 b.; prix haussant; bon chargement 97/98; Omra chargeant, 7350/74; forte demande.

Liverpool, 24 mai. (Dépêche de MM. Kablé et C'e) Vente, 15,000 b.; marché animé; prix renchérissant.

On nous écrit de Marseille à la date

Les ventes de laines ont été très-actives depuis ces derniers jours; le stock est considérablement réduit. Il y a une hausse sensible sur les prix de nos dérnières côtes. Ce mouvement commercial est dû à la probabilité de l'imposition de droits d'entrée sur les matières premières.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

NAISSANCES

19 mai.— Leconte Louis, rue de la Perche.— Wandelst Alfred, à la Potennerie.— Vandenberghe Elise, rue de Ma Campagne.— Cauchy Georges, rue Ste-Eltsabeth.— Coupé Louis, rue de l'Ommelet.— Van Bever Auguste, rue de Soubise.— Carrette Louis, au Fontenoy.— Helbig Alphonse, rue de l'Ermitage.— De Grave Paulline, rue de la Paix.— Chavet Marie, rue du Sollége.— Caron Mathilde, rue du Collége.— 20 mai.— Volckaert Edouard, rue St-Antoine.— Decterog Juliette, rue de Liffe.— Lesafre Léopoldine, rue de la Lys.— Blauwart Marie, rue Sébastopol.— Houzé Léonie, rue des Longues-Haies.

rue des Longues-Haies.

16 mai. — Fauconnier Eugénie, rue StEtienne. — Pommeret Albert, rue Nain. —
Lezy Uustave, rue de Soubise. — Veno
Emile, au Jean-Ghislain. — Lenfant Eugénie,
au Cul de Four. — Collin Rianche — Bois.

17 mai. — Ronnée Virginie, aux 7 Ponts. —

Bois.

17 mai. —Bonnée Virginie, aux 7 Ponts. —
Niffle Georges, rue Nationale. — Barbieux
Germain, rue des Longues-Haies. — Dettez
Jean-Baptiste, rue du Nord. — Vanhoutle
Louise, rue St-Laurent. — Haeck Paul, rue
Magenta. —Claas Marie, à l'Epeule. — Martin Eugénie, rue Main.

DÉCÉS

19 mai. — Dupon Sidonie, 26 jours, rue nes Chasseurs. — Liagre Juliette, 4 mois, rue Jacquart. — Dhondt Léonie, 1 an, rue de la Paix — Clément Céline, 4 mois, rue des Fondeurs. — Gérardi Charles, 1 mois, rue du Fondeurs.—Gérardi Charles, 4 mois, rue du Luxembourg.— Carels Louis, 1 an, rue da Moulin-Brûlé.— Crommelin k Jean-Baptiste. 5 mois, Basse-Mazure. — Houzet Louis, 61 ans, rue des Filatures,—Leveugle Christine, 31 ans, ménagère, au Jean-Ghislain. — De Bover Cécile, 47 ans, ménagère, rue de la Guinguette. —Demaertlaere Joseph, 7 mois, rue de l'Ermitage.—Heuls Angèle, 4 an, rue des Fondeurs.—Herbaux Elise, 22 ans, soigneuse, au Cul de Four,—Cateau Alodia, 3 mois, à l'Epeule. — Pondeville Sahne, 36 ans, ménagère, à l'Hôpital.

20 mai. —Honorez Hyacinthe, 55 ans, ménagère, à l'Epeule.— Lecomte Jules, rue de l'Ermitage.

cupés par Bourgeois, marchand de

A vendre

2 Calandres suspendues, 4 roues. S'adresser chez M. Cantet faubourg Saint-Maurice, à Lille.

Vendre

à Tournai avec de grandes facilités de paiement ou à Jouer à long ter-

1º Une teinturerie en toutes cou-teinturerie en bleu de cuve, pouvant teinturerie en bleu de cuve, pouvant teindre 5 à 6000 kilog, par semaine, avec la moitié de la clientèle assurée. 2º Un tissage de nouveautés pour robes composé de 120 métiers de différentes largeurs avec apprêt et immerssion.

impression O S'adresser rue des Moulins, TournaBIOI

A louer, 1° UNE MAISON avec remise et une écurie pour douze chevaux, 2° UNE MAISON BOURGEOISE. Cés maisons sont situées, rue de l'Ouest à proximité du Chemin de

Fer. S'adresser chez M^{me} veuve Mahieu-Berquet, Estaminet du *Franc-Picard*.

Etude de Mº DUCHANGE, notaire à Roubaix, rue Pellart, 71 VENTE

Un désert du 28 décembre 1870 autorise l'insertion dans le June de Matthaix dés ANNONCES LÉGALES et JUDI-CIAIRES ET DES ACTES DE SOCIETE du département de HUIT CRÉANCES

S'élevant ensemble à

60,093 fr. 85 cent. Dépendant de la faillite WATTEL-PRUS et fils, de Roubaix.

Le mardi 13 juin 1871, à trois heures précises de relevée, il sera procédé à la veate desdites créances, en l'étude et par le ministère de Me DUCHANGE, no aire à Roubaix. S'adresser pour les renseigne-

de terre en Labour 1° Audit M. DUCHANGE, notaire. 2° Et à M. RUFFELET, rue Na-tionale, 53, à Tourcoing, syndre de occupés par Elysé Crochan Tenant de levant et midi à Mme veuve Fremaux et à M. Pierre Wat-teau, de couchant à la dite veuve Fremaux, et de Nord à Mme Frela faillite.

Etude de M. DUCHANGE, notaire à Ronbaix, rue Pellart, 69.

A Louer UNE MAISON

à usage de fabricant située à Boubaix, rue Pauvrée, 31 S'adresser à Mr DUCHANGE, notaire à Roubaix,

Etude de M° DUCHANGE, notaire à Roubaix, rue Pauvrée, 69

A Louer **UNE MAISON**

avec jardin à usage de fabricant. située à Roubaix rue de la Fosse-aux-Chênes, 48. S'adresser à M° DUCHANGE, no-

taire à Roubaix. Etude de Mº Aimé VAHÉ, notaire à Roubaix, successeur de Mº COT-TIGNY.

VILLE DE ROUBAIX rue de Mouveaux, 20 et de l'Ouest, 8

DEUX BELLES MAISONS à Étages

Dont une à usage d'estaminet, sous l'enseigne du Franc Pieard. et le terrain en dépendant

A VENDRE, pour en jouir de suite L'an 1871, le jeudi 15 juin, à deux heures précises de relevée M° deux heures précises de relevée Me VAHE, notwire à Roubaix, procédera publiquement en son étude, sise à Roubaix, rue Neuve, 44, à la vente en une seule adjudication qui sera définitive desdits biens dont la dési-

gnation spit: DÉSIGNATION DÉSIGNATION
Ville de Roubaix, article premier, à l'angle des rues de Mouveaux et de l'Ouest. — Une grande maison à étage, nouvellement construite, à usage de café et estaminet, sous l'enseigne du Franc-Picard, composée au rez-de-chaussée, de grande salle d'es

taminet, entière ment excavée, corridor, salle à manger, cuisine et cour; à l'étage, d'une grande salle et de deux chambres; et à la mansarde, de quatre chambres et grenier.

Le tout occupé par Madame veuve Mahieu-Becquet, et tenapt de deux cotés à M. Henri Mahieu, et des autres cotés aux dites rues de Mouveaux et de l'Ouest.

L'acquéreur de ce lot sera tenu de reprendre pour le prix de 4,000 fr., le mobilier d'Estaminet qui sera détaillé en un état joint au procès-verbal d'adjudication. taminet, entière ment excavée, corri-

bal d'adjudication. Article deuxième, rue de l'Ouest.-

Article deuxième, rue de l'Ouest.— Une maison à deux étages, avec cour et vaste atelier; située à Roubaux, rue de l'Ouest, 8, composée au rez-de-chaussée, de corridor d'entrée, deux salons, cuisine, cour dans laquelle se trouve l'atelier faisant également front à la rue de l'Ouest: à l'étage de deux chambres; au se cond étage, également de deux cham

bres; avec grenier au dessus. Tenant d'un côté à Madame veuve Tenant d'un côte a madame veuve Mahieu Becquet, d'autre à M. Jean-Louis Delcroix, dans le fond à Mes-sieurs Funck et Spies et pardevant à la dite rue de l'Ouest. Ce bien est occupé suivant bail pouvant être résilié le 1er juin 1873 par le sieur Louis Castelain marchand de déchets

de déchets. de déchets.
S'adresser pour tous renseigne-ments audit M° VAHÉ, chargé de la

Etude de M. TAGQUET, notaire à Roubaix

Roubaix, rue Philippe-le-Bon A Vendre en totalité ou par lots Une belle propriété

nouvellement construite, composée de 12 maisons.

Etude de Me TACQUET, notaire à Avendre

Un joli KIOSQUE en bois, pour jardin

UNE MAISON avec grand-porte, rue Pauv rée 32.

A louer

Etudu de Me DUCROCQ notaire à Marcq

Lundi 5 juin, à 3 heures, en l'é-tude, adjudication de MARCO_EN-BARGEUL 1° Sur la place la maison où est décédé Estienne, sonneur.

2° Le long du canal. — 1 maison à étage avec hangars, et 42 ares de fonds et terrain, précédemment oc-

porcs.

Et 3º à haute loge — fe cabaret où est décédée la veuve Baisieux, et 23 aves de fonds et potager, jouissance immédiate.

40 Uno toints

Maisons à Louer

L'an 1874 le le la ter inis, a trois heures de ratevés DUTHOIT, procédera en son étude à la vente publique, au plus offrant, de la pro-priété sus-désignée.

A vendre

pour en jouir de suite

L. J. J. J.

maux, sentier entre deux: